

DOC 05- ORGANISATION INTERNE
Envisagée pour la réalisation d'un acte télémédecine synchrone
(TELEEXPERTISE OU TELECONSULTATION)

Qui réalise l'action ? (IDE, médecin traitant, médecin coordonnateur, secrétaire...)	Comment ?	Quand ? Où ?	Avec quel(s) outil(s) ?	Qui a tracé l'étape ?	Où l'action a-t-elle été consignée ? (DPI, formulaire télémédecine, plateforme de télémédecine, papier...)
ETAPE 1 : IDENTIFICATION DU BESOIN EN TLM					
ETAPE 2 : DEMANDE DE LA SOLLICITATION ECRITE DU MEDECIN TRAITANT					
ETAPE 3 : INFORMATION DU PATIENT OU REPRESENTANT LEGAL					

Qui réalise l'action ? (IDE, médecin traitant, médecin coordonnateur, secrétaire...)	Comment ? (Qui accompagne le patient ?...)	Quand ? Où ?	Avec quel(s) outil(s) ?	Qui a tracé l'étape ?	Où l'action a-t-elle été consignée ? (DPI, formulaire télémédecine, plateforme de télémédecine,
--	--	---------------------	------------------------------------	----------------------------------	--

ETAPE 4 : RECUEIL DU CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE DU PATIENT POUR L'INTEGRATION DE LA TELEMEDECINE DANS SA PRISE EN CHARGE

--	--	--	--	--	--

ETAPE 5 : TRANSMISSION AU PROFESSIONNEL MEDICAL REQUIS / DONNEES MEDICALES ET ADMINISTRATIVES NECESSAIRES A L'ACTE TLM
 (REALISATION DE L'ACTE ET FACTURATION)

--	--	--	--	--	--

ETAPE 6 : REALISATION DE LA TELECONSULTATION OU DE LA TELEEXPERTISE

--	--	--	--	--	--

ETAPE 7 : RECEPTION-ARCHIVAGE DU COMPTE-RENDU DANS LE DOSSIER MEDICAL ET INSCRIPTION DES PRESCRIPTIONS

--	--	--	--	--	--

ÉTABLISSEMENT REQUIS (=EXPERT) ORGANISATION INTERNE ENVISAGÉE POUR LA RÉALISATION D'UN ACTE TÉLÉMÉDECINE SYNCHRONE

(TÉLÉEXPERTISE OU TÉLÉCONSULTATION)

Qui réalise l'action ? (IDE, médecin traitant, médecin coordonnateur, secrétaire...)	Comment ?	Quand ? Où ?	Avec quel(s) outil(s) ?	Qui a tracé l'étape ?	Où l'action a-t'elle été consignée ? (DPI, formulaire télémédecine, plateforme de télémédecine, papier...)
ETAPE 1 : RECEPTION ET LECTURE DU TELEDossier (=DEMANDE D'AVIS TELEMEDECINE)					
ETAPE 2 : REALISATION DE LA TELECONSULTATION OU DE LA TELEEXPERTISE SYNCHRONE					
ETAPE 3 : REALISATION DU COMPTE-RENDU DE L'ACTE TELEMEDECINE					
ETAPE 4 : ENVOI DU COMPTE-RENDU AU MEDECIN TRAITANT DU PATIENT					